



En période d'essai j'ai le droit de casser le contrat et après ?

Par **vivi34**, le **11/08/2010** à **22:07**

Bonjour, en juin j'ai été au chômage, j'ai commencé à travailler à une boulangerie pendant 3 semaines, j'ai eu un contrat CDI avec une période de 2 mois d'essai, j'ai averti mon chef que je ne compte pas rester mais il a dit que j'avais un préavis à faire. J'ai fini la semaine et depuis rien, est-ce considéré comme une démission ? En période d'essai, le travail ne me convenait pas ! Le mois de septembre je serais indemnisé par les Assedic ?